

SOLIDARITÉ

UN TOIT POUR LES FAMILLES EN ERRANCE ET LES VICTIMES

La ville ouvrira prochainement une résidence aux Quatre-Clochers pour l'urgence des familles dont les enfants sont scolarisés à Pantin intrafamiliales. Un lieu qui renforce le dispositif Pas d'enfant qui permet de pallier les défaillances de l'État en matière d'hébergement.

©Rudy Ouazene

Publié le 06 novembre 2024

S'ENGAGER FACE AUX DÉFAILLANCES DE L'ÉTAT

« *Quand on est hébergé en urgence par le 115, on déménage parfois tous les jours. Mon enfant était souvent malade car certains hôtels sociaux étaient insalubres et situés loin de Pantin. Or, l'école était son seul repère, il y retrouvait ses copains.* »



©Rudy Ouazene

En 2023, Mariam, Pantinoise de 28 ans, en difficulté suite à une séparation, est contrainte de faire appel au 115. Puis, accompagnée par le service social communal, elle bénéficie du dispositif Pas d'enfant scolarisé à Pantin à la rue, enclenché fin 2022 par la ville alors interpellée par le collectif de parents d'élèves Pantin jamais sans toit. Ce dispositif de mise à l'abri d'urgence est financé par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

« *À partir de ce moment-là, nous avons été hébergés en hôtel à Pantin et à Saint-Denis, poursuit la jeune femme. Nous n'avons déménagé qu'une seule fois. Surtout, nous avions un vrai espace à nous, avec des sanitaires individuels. J'ai pu me poser, m'apaiser, me consacrer à mes révisions et j'ai finalement obtenu mon diplôme de préparatrice en pharmacie !* »

IL EST POSSIBLE D'AGIR !

Depuis début 2023, 25 familles comme celle de Mariam ont ainsi été accompagnées et mises à l'abri, dont 10 cette année. C'est pour elles que la ville a choisi d'ouvrir, fin octobre, une résidence dédiée. « *On a décidé de mettre l'État face à ses responsabilités*, précise Bruno Carrère, adjoint au maire en charge des Actions sociales et solidaires. *Quand on est à la rue, pour trouver un lieu où dormir, il faut appeler le 115, un dispositif national. Mais soit le numéro ne répond pas faute d'écouteurs, soit il n'y a plus de place, soit on loge la mère et les enfants mais pas le père, soit la famille est hébergée loin de Pantin alors que les enfants y sont scolarisés... En ouvrant ce lieu, on démontre qu'il est possible d'agir !* »

Les familles pantinoises en errance – signalées par les associations, les assistantes sociales ou les directeurs d'école – seront donc désormais accueillies provisoirement dans cette résidence meublée et remise à <https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/un-toit-pour-les-familles-en-errance-et-les-victimes-de-violence-10929>



neuf, pouvant recevoir 25 personnes dans des studettes.

Des victimes de violences intrafamiliales, conjugales ou dues à l'identité de genre, souvent adressées par la [Maison des femmes](#), y seront également hébergées

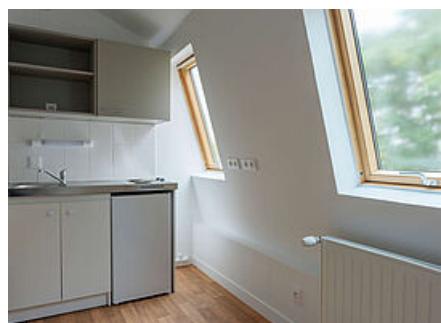


©Rudy Ouazene

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

« Nous activerons, en concertation avec ces familles, tous les dispositifs adaptés à leur situation afin de leur trouver un logement pérenne, de leur donner accès à leurs droits et de favoriser leur insertion professionnelle », explique Isabelle Boulila, assistante sociale recrutée par la ville pour les accompagner.

« En partenariat avec la Cité éducative notamment, un effort tout particulier sera mené en direction des enfants pour leur permettre d'accéder aux loisirs et aux vacances », complète Agnès Vallet-Sandre, responsable du pôle Aides et animation du CCAS qui pilote et finance le projet.



©Rudy Ouazene

Conçu comme un sas provisoire, cet hébergement offrira une mise en sécurité indispensable pour les familles qui s'acquitteront d'une participation financière selon leurs ressources. « Quand on ne peut pas faire face à ses premiers besoins, on est en état d'épuisement physique et mental complet, poursuit Agnès Vallet-Sandre. La sécurité d'un toit offre le répit nécessaire pour passer à l'action, se mobiliser pour un emploi ou un projet. »

Aujourd'hui, grâce à l'accompagnement de son assistante sociale, Mariam habite avec son enfant dans un 30 mètres carrés au sein d'une résidence sociale pantinoise et se dit soulagée : « Mon fils est toujours scolarisé à Pantin. Je suis tirée d'affaire, on avance vers le bien ! »



Mise à l'abri durant l'hiver

Chaque année, du 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars, Pantin met à disposition de l'opérateur mandaté par l'État – Le Refuge –, une vingtaine de lits pour héberger et accompagner des sans-abris. Un nouveau lieu d'accueil d'une trentaine de places sera proposé cet hiver en remplacement du stade Marcel-Cerdan, actuellement en travaux. De plus, en cas d'épisode de grand froid persistant, la ville ouvre, sur demande du préfet, les portes d'un gymnase pour une mise à l'abri d'urgence d'un plus grand nombre de personnes vulnérables.

Un article de Catherine Portaluppi publié dans Canal n°331 - novembre 2024

CENTRE ADMINISTRATIF

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

01 49 15 40 00

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI, MARDI, MERCRIDI, VENDREDI : 8H30 À 12H30 ET 13H30 À 17H30*

JEUDI : 13H30 - 17H30*

<https://www.pantin.fr/la-ville/en-ce-moment/un-toit-pour-les-familles-en-errance-et-les-victimes-de-violence-10929>

SAMEDI (UNIQUEMENT LE PÔLE ÉTAT CIVIL, ÉLECTIONS ET FUNÉRAIRE) : 9H À 12H30*

*LES GUICHETS N'ACCUEILLENT PLUS DE PUBLIC UNE DEMI-HEURE AVANT LA FERMETURE AFIN DE TRAITER LES DERNIÈRES DEMANDES.